



AUTORISATION PARENTALE POUR LA DISTRIBUTION DE MÉDICAMENTS 2023-2024

J'autorise les adultes responsables concernés de l'Académie François-Labelle à distribuer à mon enfant le médicament suivant, selon l'étiquette de la prescription médicale :

Prénom de l'enfant : _____

Nom de l'enfant : _____

Groupe repère : _____

Médicament : _____

Posologie : _____

Heure d'administration : _____

Durée de la validité
de l'autorisation : _____

Signature du parent : _____

Date : _____

AVIS : L'Académie François-Labelle **ne peut donner que des médicaments prescrits par un médecin reconnu par le Collège des médecins**. L'étiquette de la pharmacie identifiant le produit avec la posologie, la date d'émission du traitement ainsi que le nom du médecin tient lieu de prescription.

Le médicament doit être dans son emballage original et accompagné de l'étiquette de la pharmacie.